



Carte de résident pour tunisiens

Par **inesines**, le **13/06/2014** à **13:05**

Bonjour. je suis tunisienne conjoint de français mariée en tunisie depuis 3ans transcription en france depuis 2ans. on m'a accordé un vls-ts qui a expiré alors que j'étais en tunisie sachant que j'ai pas déposé une demande de carte de séjour en france. là je suis en train de refaire un nouveau vls-ts pour repartir en france mais je sais pas si qd on va me l'accorder on va m'adresser encore une fois à l'OFII? ou je serai affectée directement à la préfecture pour solliciter une carte de résident de 10 ans comme le stipule l'accord franco-tunisien en matière d'immigration? merci pour vos réponses